



La Magdeleine

programme d'éducation
internationale

Politique d'admission

Table des matières

Préambule	1
Mission et vision de l'établissement.....	1
Énoncé de politique.....	1
Procédure d'admission au Programme d'éducation internationale de la Magdeleine (PEI)	2
Profil recherché	2
Admission en 1 ^{re} secondaire.....	3
Période d'admission	3
Documents requis.....	3
Critères de sélection	3
Évaluation des dossiers	4
Résultats possibles	4
Liste d'attente 1 ^{re} et 2 ^e sec.	4
Admission 3 ^e secondaire	5
Période d'admission	5
Documents requis.....	5
Critères de sélection	5
Évaluation des dossiers	6
Exigences académiques particulières.....	6
Résultats possibles	6
Admission 4 ^e et 5 ^e secondaire	6
Continuité au PEI.....	7
Liens avec la politique d'éducation inclusive et la politique linguistique	8
Révision et diffusion de la politique	8

Préambule

L'école de la Magdeleine accueille des élèves provenant d'un territoire vaste et varié : Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Sainte-Catherine et Saint-Philippe.

Le Programme d'éducation internationale dessert en plus Hemmingford, Saint-Bernard, Saint-Édouard, Saint-Mathieu, Sherrington et Napierville.

L'école offre le programme d'éducation internationale de la 1^{re} à la 5^e secondaire, des programmes de 3^e, 4^e et 5^e régulier, profils, des programmes d'adaptation scolaire et de formation axés sur l'emploi, ainsi que le programme d'intégration linguistique, scolaire et sociale.

Mission et vision de l'établissement

La mission de notre PEI est d'offrir aux élèves un milieu sain et sécuritaire où ils peuvent s'épanouir sur les plans intellectuel, social, émotionnel, physique, culturels et artistiques. Elle est aussi d'assurer le développement global et l'équilibre personnel de chacun afin qu'il possède les compétences permettant de bien vivre dans un monde en constante mutation.

L'acquisition d'une conscience planétaire et la compréhension des enjeux leur permettra d'agir en citoyen responsable et de s'impliquer afin de construire un monde plus écologique, pacifique, engagé et démocratique dans l'immédiat et dans le futur. Enfin, faire vivre des opportunités d'ouverture au monde dans lesquelles le respect de la différence est valorisé et les ressemblances vues comme des éléments de rapprochement. Notre programme vise à former des apprenants autonomes qui sont au centre de leur apprentissage, qui font preuve de rigueur et d'intégrité intellectuelle et qui sont conscients de leurs forces et leurs défis.

Énoncé de politique

La politique d'admission au Programme d'éducation internationale de la Magdeleine est un outil précisant aux élèves et aux parents les balises et les conditions entourant l'admission et la poursuite du parcours au PEI.

Procédure d'admission au Programme d'éducation international de la Magdeleine (PEI)

Profil recherché

Les élèves souhaitant intégrer le PEI doivent démontrer les attitudes et dispositions suivantes:

✕ **Un engagement réel dans leurs apprentissages**

L'élève s'implique activement dans ses tâches scolaires, persévère devant les difficultés et démontre un souci de qualité dans son travail.

✕ **De la curiosité intellectuelle**

L'élève manifeste un intérêt pour apprendre, pose des questions et cherche à approfondir ses connaissances au-delà de ce qui est demandé.

✕ **Une ouverture d'esprit**

L'élève adopte une attitude inclusive et respectueuse, et est capable de considérer différentes perspectives. Il ou elle fait preuve de curiosité envers les réalités des autres et accepte de remettre en question ses idées.

✕ **Un intérêt pour le travail d'équipe**

L'élève collabore de manière positive avec les autres et contribue au bon fonctionnement du groupe.

✕ **Un désir d'aider les autres**

L'élève fait preuve d'entraide et de bienveillance dans ses interactions.

✕ **Un intérêt à s'engager dans leur communauté**

L'élève démontre une volonté de s'impliquer dans des actions qui contribuent au bien-être des autres ou de son environnement.

Admission en 1^{re} secondaire

Période d'admission

Le processus se déroule entre septembre et novembre et s'adresse aux élèves de la sixième année du primaire.

En tout, 112 élèves par année sont acceptés en première année au PEI de la Magdeleine.

Documents requis

- ✂ Le bulletin de 5^e année du primaire, fourni par les parents
- ✂ L'entrevue écrite, réalisée à l'école

L'entrevue peut être réalisée en anglais ou en espagnol pour les élèves provenant de la francisation qui font un passage au régulier.

Des mesures d'appui peuvent être offertes aux élèves ayant des besoins particuliers, sous condition de fournir le plan d'intervention de l'enfant.

Seuls les dossiers complets seront analysés.

Critères de sélection

L'admission au PEI repose sur l'analyse du dossier scolaire ainsi que sur la démonstration des attitudes du profil recherché.

1. Réussite scolaire

L'élève doit :

- Être en réussite dans l'ensemble des matières au bulletin final de 5^e année ;
- Au bulletin final de 5^e année, obtenir :
 - un résultat minimal de 75 % dans toutes les compétences en français et en mathématique.
 - un résultat minimal de 70 % dans toutes les compétences en anglais, univers social, sciences et éducation physique et à la santé.

2. Démonstration du profil de l'élève du PEI

L'élève doit démontrer, à partir de situations concrètes présentées dans l'entrevue écrite, qu'il correspond au profil recherché (p.2).

3. Capacité de réflexion

L'élève doit être en mesure de :

- expliquer ses idées de façon claire ;
- faire des liens avec ses expériences personnelles ;
- justifier ses réponses avec des exemples concrets ;
- démontrer une capacité à porter un regard sur ses apprentissages et ses actions.

Évaluation des dossiers

Pour effectuer le classement qui sert aux admissions, les membres du comité se basent sur :

1. l'analyse des résultats scolaires (50%)
2. l'analyse de l'entrevue écrite (50%)

Résultats possibles

Les résultats du processus d'admission sont communiqués aux parents à la mi-novembre. Trois types de réponses sont possibles :

- Admission, pour les 112 premiers élèves du classement;
- Liste d'attente, à partir du 113^e élève du classement pour les élèves qui répondent aux critères de sélection;
- Refus, pour les élèves qui ne répondent pas aux critères de sélection.

En cas de désistement d'un candidat admis, la place est offerte au candidat suivant sur la liste d'attente jusqu'à ce que les 112 places soient comblées.

Liste d'attente 1^{re} et 2^e sec.

La liste d'attente est publiée sur le site Internet de l'école, afin que les parents puissent connaître le rang de leur enfant. Elle est mise à jour lorsque de nouvelles places sont octroyées.

Cette liste est valide pour la première et deuxième secondaire.

Chaque année, 4 nouveaux élèves sont admis en 2^e secondaire, ou davantage en cas de départs.

Admission 3^e secondaire

Période d'admission

Le processus d'admission se déroule entre février et avril de chaque année et s'adresse aux élèves de la deuxième secondaire provenant d'un autre programme.

Chaque année, 12 nouveaux élèves sont admis en 3^e secondaire, ou davantage en cas de départs.

Documents requis

- ✂ Le bulletin final de la 1^{re} secondaire;
- ✂ Le bulletin de la 2^e étape de la 2^e secondaire;
- ✂ Une vidéo réalisée par l'élève, dans laquelle il doit répondre à des questions obligatoires et au choix.

Critères de sélection

L'admission au PEI repose sur l'analyse du dossier scolaire ainsi que sur la démonstration des attitudes du profil recherché.

1. Réussite scolaire

L'élève doit :

- être en réussite dans l'ensemble des matières au bulletin final de 1^{re} secondaire
- en 2^e secondaire, avoir un résultat minimal de 75 % dans toutes les compétences en français, mathématique, anglais, univers social et science.

2. Démonstration du profil de l'élève du PEI

L'élève doit démontrer, dans la vidéo, qu'il correspond au profil recherché (p.2).

3. Capacité de réflexion

L'élève doit être en mesure de :

- expliquer ses idées de façon claire ;
- faire des liens avec ses expériences personnelles ;

- Justifier ses réponses avec des exemples concrets;
- Démontrer une capacité à porter un regard sur ses apprentissages et ses actions.

Évaluation des dossiers

Pour effectuer le classement qui sert aux admissions, les membres du comité se basent sur :

1. l'analyse des résultats scolaires (50%)
2. l'analyse de la vidéo (50%)

Exigences académiques particulières

Anglais : De fortes aptitudes sont nécessaires puisque les élèves feront un passage en anglais enrichi de 4^e secondaire.

Mathématiques et science : De fortes aptitudes sont importantes, car seuls les parcours enrichis sont offerts en 4^e secondaire.

Espagnol : Les élèves admis doivent s'engager à se présenter aux périodes de récupération en espagnol afin d'être en mesure de suivre le cours d'espagnol de 3^e secondaire.

Résultats possibles

Les résultats du processus d'admission sont communiqués aux parents au début mai. Trois types de réponses sont possibles :

- Admission, pour les 12 premiers élèves du classement
- Liste d'attente, à partir du 13^e élève du classement pour les élèves qui répondent aux critères de sélection
- Refus, pour les élèves qui ne répondent pas aux critères de sélection

En cas de désistement d'un candidat admis, la place est offerte au candidat suivant sur la liste d'attente jusqu'à ce que toutes les places soient comblées.

La liste d'attente est valide uniquement pour l'admission en 3^e secondaire.

Admission 4^e et 5^e secondaire

Si des places sont disponibles, une admission peut être envisagée uniquement pour des élèves provenant d'un programme PEI d'une autre école, sous réserve de certaines conditions.

Continuité au PEI

La poursuite du parcours au Programme d'éducation intermédiaire (PEI) repose sur un engagement global de l'élève, tant sur le plan académique que personnel et communautaire.

Le maintien dans le programme est conditionnel au respect des exigences suivantes :

1. Réussite académique

Être en réussite dans toutes ses matières au bulletin final de l'année.

En cas d'échec, 2 options sont à envisager :

- La réussite du cours dans le cadre d'un cours d'été reconnu par l'école. La poursuite du parcours au PEI est alors réévaluée à la lumière des résultats obtenus.
- Une réorientation vers un autre programme ou un autre établissement scolaire.

2. Engagement communautaire

Compléter annuellement toutes les activités d'engagement communautaire exigées, tant dans la classe que dans la communauté, et remettre les documents requis dans les délais prescrits.

Un engagement incomplet ou non conforme peut entraîner une révision du maintien dans le programme.

3. Engagement personnel

L'élève doit démontrer, de façon constante :

- une volonté réelle de s'investir dans les apprentissages proposés,
- un effort soutenu dans le développement des compétences intellectuelles, sociales, organisationnelles et réflexives propres au PEI,
- une ouverture à la rétroaction et un désir d'amélioration continue,
- un comportement respectueux des valeurs du programme et de la communauté scolaire.

Un manque d'engagement significatif ou répété entraînera une analyse du dossier pouvant mener à une réorientation.

4. Assiduité

La présence en classe est essentielle en raison de la nature collaborative des projets et du caractère progressif des apprentissages au PEI. Les absences doivent respecter les dispositions prévues aux Normes et modalités de l'école.

Un taux d'absentéisme élevé non justifié entraînera une analyse du dossier et une révision du maintien dans le programme.

5. Clause finale

La direction se réserve le droit d'analyser toute situation particulière à la lumière de l'ensemble du dossier de l'élève et de prendre la décision jugée la plus appropriée quant au maintien dans le programme ou la réorientation de l'élève, dans le respect des encadrements du centre de services scolaire et des exigences du Programme d'éducation intermédiaire.

Liens avec la politique d'éducation inclusive et la politique linguistique

La politique d'admission prévoit l'inclusion d'élèves provenant du service de francisation qui font un passage au régulier, en donnant la possibilité d'effectuer l'entrevue écrite en anglais ou en espagnol.

Le PEI de la Magdeleine tient compte de la diversité sous toutes ses formes et valorise l'égalité des chances pour tous les élèves. Ainsi, des mesures d'appui sont prévues lors du processus d'admission, et tout au long du parcours au PEI, pour les élèves possédant des besoins spécifiques.

Révision et diffusion de la politique

Cette politique est révisée chaque année par la direction pédagogique du PEI et présentée à l'équipe. Elle est également présentée au conseil d'établissement à son adoption et lors des modifications ultérieures, s'il y a lieu.

La politique est présentée aux parents lors des portes ouvertes du programme et est aussi disponible sur le site Internet de l'école. Les critères de continuité au PEI sont joints au courriel de la rentrée scolaire, à l'attention des parents des élèves du PEI 1 et des nouveaux élèves.